

Éric Dupond-Moretti appelle à la « prudence » à propos d'une redéfinition pénale du viol



Article rédigé par JDD, le 03 février 2024

Source [JDD] : Durant une audition devant la délégation aux droits des femmes au Sénat, Éric Dupond-Moretti, ministre de la Justice, a averti sur les risques d'une redéfinition pénale du viol. Il se félicite de la législation française actuellement en vigueur sur le sujet.

Le ministre de la Justice, [Éric Dupond-Moretti](#), s'est présenté, jeudi 1er février, au Sénat pour [une audition face à la délégation aux droits des femmes](#). Il a surtout tenu à appeler à la « *prudence* », dans des propos rapportés par [BFMTV](#), à la suite de plusieurs appels en faveur d'une redéfinition pénale du viol. En effet, de nombreuses voix s'élèvent pour réviser la définition en y intégrant notamment la notion de consentement.

Le Code pénal définit actuellement le viol comme « *tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, ou tout acte bucco-génital commis sur la personne d'autrui ou sur la personne de l'auteur par violence, contrainte, menace ou surprise* ». La France et l'Allemagne font partie des pays qui s'opposent à une définition européenne de ce crime fondée sur l'absence de consentement. Ils estiment également que le viol n'a pas la dimension transfrontalière nécessaire pour être considéré comme un « eurocrime ».

[Lire la suite](#)

03/02/2024 01:00